



DÉLIBÉRATION N° 112/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET : **URBANISME**

Demande d'avis de la Commune relative à une autorisation de travaux sur le site de la Réserve Naturelle des Cheires et Grottes de Volvic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2026.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, Mme Aurélie FERNANDES, M. Nicolas BONJEAN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVEIRA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Aurélie LITKA, Mme Julie FAITOUT, M. Bruno DARCILLON, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par Mme Florence PLUCHART.
M. Eric DERSIGNY par Mme Laurence DUPONT.
M. Emmanuel DENIS par M. Laurent THEVENOT.

Mme Céline MADEUF est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Céline MADEUF, Adjointe au Maire en charge de l'Environnement, Biodiversité, Transition énergétique, Energies renouvelables, expose à l'assemblée qu'en application de l'article L. 332-9 du Code de l'Environnement, la Société des Eaux de Volvic (SEV), a adressé au Conseil Régional, par courriel en date du 22/05/2026, une demande d'autorisation de modification de l'état et de l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) pour la réalisation de travaux, valant évaluation des incidences Natura 2000.

La SEV a, en effet, comme projet d'aménager, en RNR, le cours de la Rivaux sur un linéaire de 45 ml de façon à reconnecter hydrauliquement le ruisseau avec la zone humide située en rive gauche et d'éviter les débordements en rive droite en périodes de crues, dans l'objectif de préserver la qualité des eaux minérales naturelles de Volvic.

Pour se prononcer, le Conseil Régional doit recueillir l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et celui du ou des conseils municipaux des communes sur le territoire desquelles le projet est situé.

En effet, et selon les stipulations de l'article précité, les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du Conseil Régional pour les Réserves Naturelles Régionales.

En conséquence, le Conseil Régional a transmis à la Commune pour avis la demande d'autorisation de travaux, accompagnée d'un dossier visant à évaluer l'incidence de l'opération sur la réserve naturelle, valant évaluation des incidences Natura 2000 et proposant des mesures pour en limiter les impacts potentiels.

L'avis de la Commune doit être pris par délibération dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la demande d'avis du Conseil Régional.

La demande d'autorisation de travaux sera également examinée pour avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) lors de sa prochaine réunion en date du 23 juin 2026.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, Mme Céline MADEUF entendue, et après en avoir délibéré, **par 10 voix « pour » et 17 « abstentions »** :

- **AUTORISE**, à la majorité des suffrages exprimés, la modification de l'état et de l'aspect de la **Réserve Naturelle Régionale** des Cheires et Grottes de Volvic en vue de la réalisation des travaux précités ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 06.07.2026
Publié ou notifié
le : 06.07.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

